

**CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**COMMUNICATION No 08/2025**  
**du Comité de direction**  
**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA**

**Réponses aux questions orales posées par divers·es  
Conseillères et Conseillers intercommunaux lors de la  
séance du Conseil intercommunal du 26 juin 2025**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil intercommunal du 26 juin 2025, plusieurs intervenants ont souhaité partager des réflexions, émis des remarques et des constats ou posé des questions concernant diverses thématiques. Le Comité de direction tentera ci-après d'y apporter des éléments de réponse.

**1) Madame la Conseillère intercommunale Mme Viviane Huber (La Tour-de-Peilz) a souhaité partager une réflexion à la suite de l'incompréhension ressentie par une amie après une agression sur les quais de Vevey. Celle-ci profitait d'un moment de sérénité lorsqu'un individu l'a abordée. Ne recevant pas de réponse, il a commencé à l'insulter et à tenir des propos sexuels particulièrement explicites. Choquée, elle n'a su quoi dire ou faire.**

**Elle a contacté le 117, mais la personne qui a pris l'appel n'aurait probablement pas mesuré sa détresse. Elle aurait souhaité qu'on se soucie d'elle, qu'on lui dise que la police allait arriver, que tout allait bien se passer. Au lieu de cela, la personne du 117 a juste indiqué qu'elle prenait note. Les policiers sont arrivés une heure plus tard. L'individu était toujours dans les environs ; les agents l'ont contrôlé et il a pu repartir chez lui.**

**L'amie de Madame la Conseillère intercommunale Viviane Huber s'est dite choquée ; sa seule option était de porter plainte contre une personne apparemment déjà connue des services de police, qui aurait souvent opéré sur les quais et qui ne risquerait qu'une amende. Certes, des procédures sont à respecter et le délai d'action dépend du triage des cas, mais Madame Huber se demande si l'on peut imaginer une présence policière plus importante le long des quais pendant Dolce Riviera, pour que les femmes se sentent davantage en sécurité et que les personnes mal intentionnées réfléchissent à deux fois avant d'agir de façon répréhensible.**

Le Comité de direction a pu obtenir des informations auprès du Service de police par rapport à cette situation. Il y a tout d'abord lieu de préciser que les appels au 117 ne sont pas directement réceptionnés par Police Riviera, mais par la Centrale vaudoise police (CVP), qui regroupe toutes les centrales téléphoniques d'urgence (117, 118 et 144).

En l'occurrence, la demande d'intervention a été transmise par la CVP à Police Riviera pour le suivi par la patrouille la plus proche du lieu de l'événement. Celle-ci s'est dirigée en direction du quai Maria-Belgia à Vevey, afin d'anticiper les déplacements de l'individu recherché, tout en remontant les quais en direction de la victime.

La personne en question a pu être identifiée et semblait fortement alcoolisée, ce qui a été consécutivement confirmé par un test effectué au moyen d'un éthylomètre. Au terme du contrôle, n'ayant commis aucune infraction pénale se poursuivant d'office, elle a dû être libérée.

Par la suite, nos policiers se sont rendus auprès de la victime, qui a expliqué qu'elle était tranquillement allongée dans l'herbe, le long du quai Perdonnet, pour profiter du beau temps, quand l'individu d'est couché à proximité et a commencé à l'importuner. Il lui aurait en effet tenu des propos à caractère sexuel et proféré des insultes.

Dès lors, les agents de Police Riviera, qui avaient pu identifier l'auteur préalablement, ont fixé un rendez-vous avec la victime afin qu'elle puisse déposer une plainte pénale. Par la suite, ils sont demeurés à proximité et ont constaté que l'auteur était revenu sur place pour s'installer à nouveau à côté de la victime.

Ils sont alors immédiatement allés à son contact afin de le prier de quitter les lieux, ce qu'il a finalement fait. Des témoins présents aux alentours ont confirmé aux policiers le comportement de l'individu envers la victime.

Le 27 juin dernier, la plainte pénale de la victime a été enregistrée. A cette occasion, elle a également émis des doléances par rapport au comportement de l'opérateur de la CVP et au manque de prise en considération des intervenants.

S'agissant de l'intervention de la patrouille de Police Riviera, force est de constater qu'elle a été menée en plein respect des règles. D'un point de vue tactique, nos agents ont très bien réagi en entamant rapidement les recherches de l'auteur avant d'aller au contact de la victime.

Pour ce qui est du comportement de l'opérateur de la CVP – qui, rappelons-le, ne fait pas partie du personnel de l'ASR – le Commandant de Police Riviera a pu évoquer cette question avec la victime, lors d'un échange téléphonique qui a eu lieu le 2 juillet dernier. A cette occasion, elle a notamment été invitée à formuler ses doléances par écrit auprès du Commandement de la Police cantonale.

Enfin, concernant la question d'une présence policière plus importante le long des quais durant Dolce Riviera, il est à souligner que Police Riviera est déjà fortement sollicitée pour des missions réalisées au bord du lac durant la saison estivale.

La présence policière y est notamment marquée au moyen de patrouilles pédestres, cyclistes et motorisées. Néanmoins, les nombreuses missions réactives et proactives qui doivent être menées dans l'ensemble du territoire ASR nécessitent une mobilisation des forces également sur le reste de notre région. Dès lors, une présence accrue sur les quais n'est en l'état pas envisageable compte tenu de cette situation

**2) Monsieur le Conseiller intercommunal Piero Negro (La Tour-de-Peilz) a remarqué que le dimanche 22 juin 2025 s'est tenu le *Lavaux Up*, qui a connu un grand succès populaire.**

**Il a précisé que, malheureusement, des motards de la police circulaient sur le tronçon concerné et s'est posé la question de savoir si cela était vraiment indispensable.**

**Selon lui, tel serait le cas pour une intervention urgente, mais il demande s'il ne serait pas préférable, dans la mesure du possible, d'avoir plutôt des policiers à vélo.**

Le Comité de direction prend bonne note de ces interrogations légitimes, s'agissant d'un événement qui vise à promouvoir la mobilité douce dans la région. Il désire néanmoins préciser que la gestion de la manifestation *Vevey-Lavaux Up* est assurée par l'Association Police Lavaux (APOL) et non par Sécurité Riviera.

Certes, en raison de la tenue de cette manifestation, l'ASR a dû mobiliser l'un de ses policiers ; toutefois, son rôle principal a consisté uniquement à assurer la coordination et les contacts avec l'APOL.

Il convient également de mentionner que, selon nos informations, l'APOL engage à la fois un policier cycliste et un policier motocycliste dans le cadre de son dispositif. Une telle manière de procéder – en particulier la présence dans ce dispositif d'un policier motocycliste – paraît cohérente.

En effet, lors d'un tel événement, d'éventuels problèmes survenant sur le parcours peuvent nécessiter une intervention dans des délais brefs. Or, le rayon géographique de la manifestation étant relativement étendu, la seule présence de policiers cyclistes ne permettrait pas de garantir le respect de ces délais.

**3) Madame la Conseillère intercommunal Sarah Dohr (Vevey) a constaté que la police utilise un nouveau radar, comme une « grosse poubelle noire », qui flashe dans les deux sens.**

**Elle demande si cette nouvelle génération de radar fait partie du projet SAT discuté par le Conseil intercommunal au mois d'avril dernier, lorsqu'il a approuvé la nouvelle infrastructure informatique ?**

D'après les renseignements fournis par le Service de police, la situation relatée doit très vraisemblablement concerner un contrôle radar effectué le 4 juin 2025 à Montreux, dans le secteur de Chailly. À cette occasion, l'Unité de prévention de Police Riviera a effectivement fait usage d'un radar mobile qui se présente sous la forme d'un imposant caisson de couleur gris-anthracite.

Ce radar fait partie de l'équipement dont dispose actuellement l'Unité de prévention pour réaliser des contrôles principalement aux abords des écoles, ainsi que sur des axes de circulation connus pour générer des vitesses trop élevées.

Le dispositif en question fera partie intégrante du projet global de surveillance automatique du trafic (SAT). Il le sera au même titre qu'une partie du matériel qui est actuellement utilisé par Police Riviera pour mener à bien ses missions de prévention et répression des infractions liées au non-respect de la signalisation lumineuse et des règles sur les limitations de vitesse.

**4) Madame la Conseillère intercommunale Corinne Borloz (Corseaux) souhaite obtenir des informations au sujet de la *task force* demandée par les communes de Lausanne, Yverdon et Vevey.**

À titre liminaire, il convient de préciser que la *task force* en question a été mise sur pied à l'initiative des instances politiques de ces trois villes et du Canton. L'ASR n'y est donc associée que sur le plan opérationnel, au travers de la présence du Commandant de Police Riviera aux séances réunissant les échelons techniques. Il est ainsi parfois délicat de pouvoir communiquer à son sujet sans avoir pu obtenir préalablement l'accord des autorités cantonales et communales compétentes.

Cela étant, il peut être indiqué que cette *task force* politique a tenu des séances à plusieurs reprises durant les derniers mois. Le Secrétariat général du Département de la sécurité a en outre réuni les acteurs techniques des quatre piliers de la lutte contre la consommation de drogues, afin d'envisager un train de mesures permettant de lutter efficacement et de manière coordonnée contre le deal de rue. Plusieurs rencontres réunissant ces partenaires ont également eu lieu.

Il appartient toutefois au Conseil d'Etat de communiquer sur l'avancement des projets actuellement en cours. Selon les informations dont nous disposons au moment de la rédaction de la présente, une communication à ce propos devrait intervenir encore avant la fin de l'été 2025.

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction espère avoir apporté des éclaircissements utiles et se tient volontiers à sa disposition pour de plus amples renseignements.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

Ainsi adopté le 28 août 2025

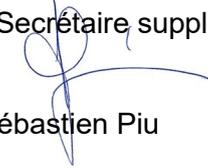
**AU NOM DU COMITE DE DIRECTION**

Le Président

  
Bernard Degex



Le Secrétaire suppléant

  
Sébastien Piu